

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4841**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Gestionnaire en maintenance et support informatique

Nouvel intitulé : Gestionnaire en maintenance et support en informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association centre d'études supérieures industrielles (CESI)	Directeur du CESI

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326r Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux, 326u Exploitation informatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire en maintenance et support informatique est généralement chargé de la bonne marche du parc micro-informatique et particulièrement de la disponibilité des postes clients et de leur bonne utilisation. Il évolue principalement vers des fonctions de responsable de parc micro-informatique et de réseaux ou de responsable micro-informatique.

Capacités attestées : - Installer un parc informatique,

- Maintenir le parc (matériel et logiciel)
- Administrer le parc et en gérer la sécurité
- Gérer le parc informatique
- Assurer le support auprès des utilisateurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité de l'industrie et des services et toutes tailles d'entreprise (au sein de SSII ou d'entreprises utilisatrices)

Gestionnaire en maintenance et support informatique Responsable micro-informatique

Gestionnaire de parc micro-informatique

Technicien de maintenance en micro systèmes informatiques

Technicien support

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'articulent autour de quatre axes : - un système de contrôle continu des connaissances et des capacités,

- des études de cas et des mises en situation tout au long de la formation,
- un projet en entreprise en fin de cycle, mobilisant les activités fondamentales de la fonction visée et faisant l'objet d'un mémoire et d'une soutenance,
- l'évaluation en milieu de travail par le tuteur des acquis de la formation transformés en compétences par la mise en œuvre sur le lieu de travail,

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Jury national unique de délivrance des certifications composé d'un Président, de 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / de salariés et deux professionnels du métier auquel la certification prépare.
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 avril 1998 publié au Journal Officiel du 5 mai 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance et services en micro-informatique'.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Complément de l'arrêté du 22 juillet 1999 paru au Journal Officiel du 30 juillet 1999 (modification de l'arrêté du 17 avril 1998)

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance et support informatique'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

406 en 2005

Autres sources d'information :

<http://www.cesi.fr>

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES INDUSTRIELLES (CESI) 297, rue de Vaugirard
75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence, Arras, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Tarbes, Toulouse, Pointe à Pitre et Fort de France

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - Technicien supérieur de maintenance et services en micro-informatique. (Arrêté du 17 avril 1998 publié au Journal Officiel du 5 mai 1998).

- Technicien supérieur de maintenance et support informatique (Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002).

Certification précédente : Technicien supérieur de maintenance et support informatique (Fiche incomplète)

Certification suivante : Gestionnaire en maintenance et support en informatique